



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Mairie de
86350 Château Garnier

Le 7 juillet deux mil vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2023

Présents : AUDOUX François, BARREAU Eliane, BRISEPIERRE Jérôme, CHEVAIS Claudine, DEGORCE Carine, DEVERGE Christian, FOUSSIER François, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, STEPHENS Susan.

Excusées :

- BAUDET Valérie
- CHAUVEAU Tiphaine a donné pouvoir à NAILANI Ambdilhadi
- BLANC Delphine

Absents :

- HUVELIN Damien
- REMAUD Emmanuel

Secrétaire de séance : BARREAU Eliane

Le compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2023 est approuvé à l'unanimité

1. Ordre du jour complémentaire

Enfouissement rue de l'Etang

Achat de terrains avec EPF pour lotissement : délibération de principe.

Candidature pour la reprise du multiservices

Devis réserve incendie Monchandy

Location d'un bureau dans l'Ancienne mairie

Achat cuisine intégrée logement du Castel

Convention avec la SCI de Monchandy pour la défense incendie

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/72 - Entretien de 3 tombes : Morts pour la France (690 Robin Eugène 1918), Souvenir Français (596 Charpentier Léon) et Mme GAUTRON Régine (566)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal de procéder à l'entretien de trois tombes pour les raisons suivantes :

- Tombe n° plan 690 : Monsieur ROBIN Eugène est mort pour la France le 20/09/1918
- Tombe n° plan 596 : Monsieur CHARPENTIER Léon est mort pour la France le 06/07/1918.

Pour ces 2 tombes de personnes mortes pour la France lors de la 1^{ère} guerre mondiale et entretenues jusqu'alors par des personnes bénévoles du Souvenir Français, il apparaît pertinent que la Commune entretienne ces tombes.

En ce qui concerne la tombe n° plan 566, Mme GAUTRON Régine a couché la Commune sur son testament et fait un don de 300 000F (soit 45 734.70€) pour réaliser deux vitraux dans le cœur de l'église, rénover la lanterne aux morts et financer des travaux à l'école.

Cette personne est décédée sans descendant.

S'il s'avère que cette tombe n'était plus entretenue par la famille lointaine, la Commune prendrait le relais.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/73 - Réalisation d'un panneau d'information pour la réalisation des vitraux de l'église.

Les deux premiers vitraux de l'église ont été réalisés par Mr Riffaud de l'Atelier du Vitrail pour le centenaire de la consécration de l'église le 14 juillet 1996. L'un représente St Maurice, le second St Antoine l'Hermite.

Les deux autres vitraux ont été réalisés par la même fabrique en 2020.

Il apparaît important de conserver la mémoire de la réalisation de ces vitraux, dont les deux derniers ont été réalisés grâce au don de Mme Régine GAUTRON, en mettant en place un panneau d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ce panneau d'information à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/74 - Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élue relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

SOUTIENT cette action ;

DESIGNE Tiphaine CHAUVEAU (secondée de Claudine CHEVAIS) comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/75 - Remboursement Groupama / Vitres Renault 587RY86

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Société Groupama a procédé au remboursement de 456.47€ concernant le remboursement d'un sinistre et qu'il convient de libérer afin d'accepter ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce remboursement.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/76 - Création d'un programme enfouissement : Enfouissement des lignes basses tension sur le secteur « rue de l'Arboretum »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'enfouissement du réseau électrique de la rue de l'Arboretum.

Les travaux seraient engagés en 2025.

Le coût des travaux :

- Travaux d'électricité : 79 000.00€ HT
- Travaux d'éclairage public : 25 000.00€ HT (avec possible prise en charge de 50% par Energies Vienne)
- Travaux de télécommunication à la charge de la Commune : 40 000.00€ HT.

Dans le cadre d'une mesure compensatoire du projet éolien Energies de Châteaux Garnier, la somme revenant à la Commune (environ 52 500€ HT) devrait être prise en charge en quasi-totalité par ladite société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/77 - Enfouissement des lignes basses tension rue des Etangs

Monsieur le Maire indique qu'il serait pertinent d'effectuer l'enfouissement de la rue adjacente à la rue de l'Arboretum, rue des Etangs et donc de lancer une étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette étude à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/78 - Création d'un programme "Mise aux normes électriques des bâtiments communaux" Présentation du devis de la SARL Vaillé

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de procéder à la mise aux normes électriques de certains bâtiments :

- L'église
- L'ancienne mairie
- L'école
- La salle des fêtes

Monsieur le Maire présente un prédevis de l'entreprise VAILLIER pour un montant de 2074.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour ce programme à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/79 - Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire présente la Fondation du Patrimoine au conseil municipal et propose d'y adhérer.

La Fondation, reconnue d'utilité publique, a pour vocation de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du patrimoine.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/80 - Subvention AMI

La Commune est adhérente à l'Association AMI – Association Miscanthus Innovations.

Cette association nous a permis la mise en place d'une parcelle de Miscanthus et nous fournit un appui technique. Lors d'une présentation à la presse, des panneaux ont été installés en bout de la parcelle.

L'association sollicite le versement d'une subvention de 100€ pour la réalisation de ces panneaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/81- Convention avec la SCI du Domaine de Monchandy

Monsieur le Maire présente un projet de convention qui a déjà été validé par Mme SAURY, gérante de la SCI du Domaine de Monchandy qui doit être signée le 24 juillet 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le projet de convention à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/82 - Réserve incendie Monchandy

Pour donner suite à la réunion du conseil municipal du 16 juin 2023 précisant le projet de réserves incendie, Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la SARL Masse et fils concernant le montage d'une aspiration dans les douves du château de Monchandy pour pompage pompiers.

Ce devis est de 1301.00€ HT soit 1561.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce projet à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/83 - Achat de terrains avec EPF pour lotissement : délibération de principe.

Mme Claudine CHEVAIS quitte la réunion le temps de cette délibération du fait de son lien de parenté avec le vendeur.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre à disposition des terrains prêts à construire afin d'attirer des familles.

Lors du PLUi, il a été prévu une extension du lotissement du Bois de la Barrière.

Il est donc possible de faire une opération d'aménagement programmé sur le terrain cadastré AB227 et le terrain cadastré AB 0088 appartenant à M. Eric CHEVAIS.

Monsieur le Maire propose que la Commune étudie l'acquisition de ces terrains par le biais de l'EPF (Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'acquisition de ces deux terrains et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/84 - Location d'un bureau dans l'ancienne mairie

Monsieur le Maire a rencontré Mme RULIER Nathalie qui recherche un bureau pour exercer son métier de mandataire judiciaire pour la protection des majeurs.

Monsieur le Maire propose de mettre en location la salle du conseil de l'ancienne mairie située au 1^{er} étage à usage de bureau pour un loyer mensuel de 350€ (chauffage, électricité et eau compris).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/85 - Candidature pour la reprise du Multiservices

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la lettre de candidature de Mme et M. LEFRANCOIS concernant la reprise du multiservices.

Si leur candidature est retenue, le multiservices sera tenu par leur fille Alice LEFRANCOIS.

Monsieur le Maire propose de faire des travaux de réfection du sol.

Un bail dérogatoire d'un an éventuellement renouvelable deux fois et suivi d'un bail commercial classique sera mis en place.

Le loyer est fixé à 400€ HT, mais, le 1^{er} loyer sera gratuit et les 11 suivants réduits à 200€ HT.

Une clause de révision du bail dérogatoire prévoira l'évaluation de la situation au terme de la première année de bail dérogatoire pour éventuellement reporter cette réduction de loyer sur quelques mois supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la candidature de M. et Mme LEFRANCOIS et aux propositions de bail à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/86 - Création d'un programme "Rénovation des cloches de l'église"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après une visite de maintenance de l'entreprise Bodet, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés :

- Le clocher en pierre abrite un beffroi (support des cloches), état passable. Le beffroi supporte 3 cloches. Une partie des poutres ont subies des altérations dues aux intempéries. Sur les ouvertures (baies), il manque une lame d'abats son.
- Cloche n°1 - 955mm - 510kg - 1883. Noyau éclaté, ce qui pourrait à court terme créer une fêlure, voir une rupture des anses. Elle est électrifiée en volée et en tintement (Le ressort de rappel est cassé).
- Cloche n°2 - 855mm – 360kg Elle est électrifiée en volée.
- Cloche n°3 - 760mm – 256kg Elle est électrifiée en volée. Ce moteur est hors service (carte électronique défectueuse et moteur ancien).
- Le tableau de commande de la sacristie est obsolète. Les pièces détachées de ces tableaux ne sont plus produites.

L'entreprise Bodet préconise les travaux suivants :

- Restauration du beffroi
- Ajout de lames d'abat-son
- Remplacement du ressort de tintement de la cloche n°1.
- Remplacement du moteur de volée de la cloche n°3
- La restauration en soudure bronze de la cloche n°1.
- Le remplacement du tableau de commande (Tableau connecté ou tableau mural)

Compte tenu du danger réel de chute de la cloche principale et les risques pour les usagers, Monsieur le Maire propose en priorité la restauration des cloches et présente les devis concernant les travaux pour les cloches et le tableau de commande avec achat de l'Opus S

La restauration du beffroi fera l'objet d'un autre devis et les travaux seront réalisés ultérieurement

Description	Prix HT
Remplacement du moteur de volée de la cloche 3 et du ressort de tintement de la cloche1	2238
Restauration du noyau de la cloche 1	7689
Achat Installation Opus S CLASSIQUE	4180
Total	14107

Pour financer cet investissement Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du département la subvention ACTIV 3. Le plan de financement sera le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses	Prix HT	Recettes	Montant
Remplacement du moteur de volée de la cloche 3 et du ressort de tintement de la cloche1	2 238.00	Département ACTIV 3	11 285.60
Restauration du noyau de la cloche 1	7 689.00	Commune: Autofinancement	2 821.40
Achat Installation Opus S CLASSIQUE	4 180.00		
Total	14 107.00	Total	14 107.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet de rénovation et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Département au titre d'ACTIV 3

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/87 - Programme d'aménagement du Centre Bourg : Propositions de l'AT86

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le projet consiste au déplacement du monument aux morts place de l'Europe et au réaménagement de la place de l'Europe, de la rue de l'Ancienne Poste et de la rue Maisonnay.

Dans le cadre du projet d'aménagement, des études de faisabilité, subventionnées à 50% par le département, ont été effectuées par l'Atelier du Moulin en ce qui concerne les bâtiments des consorts Gavallet et par l'AT86 en ce qui concerne l'aménagement de la Place de l'Europe, de la rue de l'Ancienne Poste et de la rue Maisonnay

Monsieur le Maire présente les premières propositions de plans concernant cet aménagement.

En ce qui concerne la Place de l'Europe, il est prévu de déplacer le monument aux morts pour des raisons de sécurité tant au niveau circulation qu'au niveau des cérémonies officielles.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu une réunion avec l'association des anciens combattants de Château Garnier qui, à l'unanimité n'a pas trouvé d'inconvénient à ce déplacement.

Pour continuer l'étude de l'aménagement de cette place de l'Europe, il est demandé aux conseillers de valider cette possibilité de déplacement du monument aux morts tel qu'il est indiqué sur le plan.

Il est bien précisé que ces plans ne sont pas définitifs et feront l'objet d'une étude approfondie par la commission ad hoc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 1

Projet de convention « plateforme base de vie avec Energie Château Garnier »

Lors de la précédente réunion du conseil municipal il a été proposé de mettre à disposition une plateforme, après réflexion il s'avère qu'il n'était pas possible de prendre une délibération en présence d'une personne éventuellement intéressé par le projet éolien.

Monsieur le Maire propose de reprendre une délibération ce jour, il demande aux personnes intéressées de sortir de la salle.

Etant donné que trois personnes doivent quitter la salle (Jacques NIORT, Claudine Chevais et François FOUSSIER), le quorum n'est pas atteint.

Le vote de cette délibération est reporté au prochain conseil.

D2023/88 - Programme de travaux des sanitaires du plan d'eau

L'assainissement des locaux sanitaires (douches et WC) de l'aire naturelle de camping du plan d'eau n'est pas conforme.

Compte tenu de l'impossibilité de relier cet équipement à l'assainissement collectif, il convient de réaliser un assainissement non collectif.

D'autre part, le bâtiment sanitaires actuel est délabré et il serait contreproductif d'essayer de le rénover, en conséquence, il faut prévoir la création d'un nouvel équipement qui pourrait passer dans un premier temps par la construction d'une plateforme sur laquelle seraient posés 1 ou 2 Algeco sanitaires.

Il convient donc de créer un programme d'investissement concernant ce projet à hauteur de 30 000€.

Monsieur le Maire précise que l'association du Plan d'eau participera financièrement sous forme de don.

Monsieur le Maire présente également un devis de SG Environnement pour 700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2023/89 - Tarif cantine et garderie pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire présente les comptes de la cantine 2022 qui sont déficitaires d'environ 24 000€.

Compte tenu de l'inflation des prix alimentaires depuis fin 2022 et l'augmentation des salaires, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants

Quotient Familial	2022			2023-2024		
	Forfait journalier Garderie entre la sortie de la cantine et l'entrée en classe	Repas	Total	Forfait journalier Garderie entre la sortie de la cantine et l'entrée en classe	Repas	Total
0 à 700	0.25	2.98	3.23	0.27	3.22	3.49
701 à 1100	0.28	3.01	3.3	0.30	3.25	3.55
> à 1101	0.3	3.06	3.36	0.32	3.30	3.63
	Prix repas adulte :		5.36	Prix repas adulte :		6

En ce qui concerne la garderie, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Tarifs Unité Garderie			
Quotient Familial	Unité Garderie 2018 - 2022	2022	Proposition 2023-2024
0 à 800	0.49	0.51	0.54
>800	0.55	0.58	0.61
>à 1100	0.6	0.63	0.66

A compter du 1^{er} septembre 2023, Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif suivant en cas de dépassements d'horaires non motivés et répétés de la garderie : 4€ par ¼ d'heure.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2023

Monsieur le Maire indique aussi que les horaires de garderie seront étudiés cet été en fonction des besoins réels des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces tarifs.

Pour : 9 Contre : 1 Abstention(s) : 1

D2023/90 - Achat d'une cuisine intégrée - logement du Castel

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le logement n'a ni meuble de cuisine ni rangement, ce qui rend difficile sa location.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis (But et Conforama) au conseil municipal qui retient à l'unanimité le devis de Conforama pour un montant de 1 493€ environ.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **Questions diverses**

○ **Le point sur les réserves incendies.**

○ **Le point sur le Projet Golf**

○ **Pâtisserie ambulante (Mme Gaborit, Joussé)**

Monsieur le Maire a reçu Mme Gaborit qui souhaite créer une pâtisserie ambulante et souhaite pouvoir stationner une ou deux fois par semaine sur la place de l'Europe. Avant toute décision, l'avis de M. et Mme LEFRANCOIS sera demandé. Le rapport annuel est présenté aux conseillers

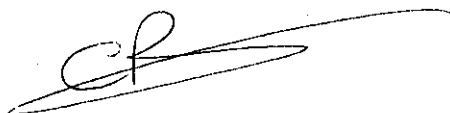
○ **Rapport annuel OM**

○ **Travaux à l'étude pour cet été, réfection des sols :**

- Maternelle
- Garderie
- Multiservices
- Cantine

○ **Travaux de Peinture :** murs du local chaufferie de la garderie

**La Secrétaire de séance,
Eliane BARREAU**



**Le Maire,
François AUDOUX**

